

scène. Et c'est exactement ce que j'essaie de faire.

Le Parlement actuel cherche de plus en plus, et de façon alarmante, à émasculer l'arrière-ban. Je rappellerai au ministre que j'ai été élu exactement comme lui. Règlement ou non je vais exposer à la Chambre ce qui concerne ma circonscription. C'est pour cela qu'on m'a envoyé ici. J'espère représenter mes commettants aussi bien sinon mieux que n'importe qui d'autre.

Je ne veux pas m'attarder sur les différends ouvriers au ministère des Postes. Depuis que le ministre a mis la main au gouvernail, nous avons été témoins de grèves importantes ou improvisées, ce qui prouve que tout ne tourne pas rond au ministère des Postes. Mais comme d'autres députés ont discuté longuement de ces problèmes, je ne répéterai pas ce qu'ils ont dit; je me bornerai à dire au ministre que dans l'éventualité d'une troisième grève, il sera probablement déclaré hors de combat, parce qu'il a déjà fait bien des erreurs dans ce domaine.

Le député de Trois-Rivières a fait des observations sur certains représentants des syndicats et leur responsabilité envers le public. Certes, nous avons des représentants syndicaux qui manquent de sérieux, mais nous avons aussi des députés et des ministres insouciantes.

**M. Orlikow:** Les représentants des syndicats ne changent pas de côté.

**M. Rose:** Non, c'est vrai. Mais je rappellerais au député que ni les ministres ni les représentants des syndicats n'aiment se faire bousculer. Si les représentants des syndicats estiment qu'ils doivent agir d'une certaine façon pour faire respecter leurs droits, au moins ils prennent les mesures qui s'imposent, selon eux, que la loi les appuie ou non. Nous avons été témoins de ce genre de choses au cours de l'histoire. Les syndicats et les Églises ne sont pas les seuls à s'adonner à ce genre d'activité; tous les groupes lésés dans leurs droits le font.

Pour justifier son nouveau programme de satellite, voici ce qu'a dit le ministre aux membres du comité des transports et des communications, le 9 décembre 1968, comme en fait foi la fascicule N° 9 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité à la page 163:

L'hon. M. Kierans: Notre objet dans la réalisation de ce satellite est d'ordre social. Il est peut-être aussi d'ordre politique, mais disons qu'il est d'ordre social et vise à unifier le pays et qu'un satellite couvre la totalité du territoire canadien...

Ce satellite serait consacré à la réalisation des buts et objectifs canadiens et programmé, je crois, de façon à satisfaire la population du Canada et répondre à ses besoins culturels.

Je ne trouve rien à redire à cette attitude. Le ministre conviendra, je pense, que le

[M. Rose.]

Canada a un long et coûteux passé de programmes à objectifs sociaux: tarifs de protection pour les fabricants du centre du Canada, les chemins de fer Nationaux canadiens, les subventions de péréquation, la voie maritime, la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et enfin, Radio-Canada. Les frais engagés dans ces divers secteurs avaient un but social. Pourquoi le ministre estime-t-il que les comptes des Postes doivent s'équilibrer par un bilan rigoureux? N'y a-t-il pas d'excellentes raisons d'ordre social pour considérer les Postes avant tout comme un service destiné à satisfaire les aspirations sociales et culturelles du peuple canadien et non simplement comme une affaire. Les périodiques et journaux sans but lucratif, qu'ils soient culturels, religieux, syndicaux ou académiques ne sont-ils pas plus importants, lorsqu'il s'agit de promouvoir l'unité et l'identité canadienne que les revues *Times* et *Life*? A l'argument avancé par les députés, le ministre a répliqué de la façon désinvolte à laquelle il nous a habitués, et je paraphrase ses remarques: «Certaines publications veulent se maintenir et laisser la population en payer la note.» Je vous le demande, qu'y a-t-il de si étonnant à cela? Comment pourrions-nous, dans notre pays, échanger nos idées dans le domaine politique, culturel, religieux ou social si les publications sans but lucratif qui s'y rapportent ne pouvaient être subventionnées dans l'intérêt du public ou pour des raisons sociales? Pourquoi le gouvernement tente-t-il d'équilibrer ses comptes sur le dos des Postes.

Pour terminer, je dois protester contre la manière dont les Postes ont traité les abonnés aux boîtes postales, surtout ceux qui habitent les régions rurales. Cette année ils devront payer deux fois plus que l'an dernier. Lorsque l'on a augmenté les tarifs postaux, nous savions qu'on augmenterait également les tarifs des cases postales. Mais personne ne prévoyait qu'ils doubleraient. Après tout, ceux qui achètent des timbres n'ont pas dû les payer le double de leur prix. Les détenteurs de cases postales achètent également des timbres, mais ils n'ont pas le privilège d'être desservis par des distributions rurales ni la livraison à domicile. Les fortes augmentations de tarifs sont discriminatoires à l'égard de ceux qui ne peuvent recourir à d'autres services postaux.

Enfin, j'estime que le ministre va trop vite et ne consulte pas suffisamment ceux qui seront touchés par la politique du gouvernement dans ce domaine. Il semble faire fi des conséquences lointaines de son projet de loi. Le bien public ne peut se mesurer en termes de bilans. En résumé, la plus grande lacune du ministre responsable des communications,